



Appel à initiatives 2026 «Para'Innov 24» - «Sport & Handicaps» Cahier des Charges

I. Préambule

“**Para'Innov 24 – Sport & Handicaps**” est un appel à initiatives destiné à soutenir les acteurs qui développent des initiatives favorisant **l'accès à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap**.

Ce projet est porté par les membres du Comité de Pilotage Sport et Handicaps du Département de la Dordogne, composé des structures suivantes :

- Le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport (SDJES 24)
- La Direction des Sports du Conseil Départemental de la Dordogne (CD 24)
- Le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Dordogne (CDOS 24),
- Le Comité Départemental Handisport de la Dordogne (CDH 24)
- Le Comité Départemental de Sport Adapté de la Dordogne (CDSA 24)
- L'association Promotion et éducation à l'activité physique pour la santé (PEAPS) Dordogne.
- Le Crédit Mutuel Sud-Ouest
- Via Santé AG2R
- Décathlon Boulazac, Sarlat et Bergerac

II. Présentation et objectifs du projet

Les différents objectifs de cette initiative sont de promouvoir **l'inclusion, l'égalité des chances et lutter contre l'isolement**, tout en développant la dynamique «**Sport & Handicaps**» sur le territoire de la Dordogne. **Les démarches partenariales et de coopérations entre acteurs du territoire seront particulièrement soutenues.**

L'appel à initiatives “**Para'Innov 24 - Sport & Handicaps**” a pour vocation de soutenir des projets concrets, réalistes et ancrés dans le territoire, favorisant l'accès à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap, avec une démarche engagée depuis au moins 6 mois.

Les objectifs du projet doivent s'inscrire dans les enjeux suivants :

- **L'inclusion** : défendre un sport accessible à tous, où chaque personne, quelles que soient ses capacités, peut trouver sa place.
- **L'égalité des chances** : encourager des initiatives qui permettent à chacun de pratiquer une activité sportive dans des conditions équitables.
- **Le lien social** : soutenir des projets qui renforcent l'entraide, la coopération et la vie associative.
- **L'engagement territorial** : valoriser les acteurs agissent concrètement pour développer une offre sportive inclusive en Dordogne.
- **Les bienfaits du sport sur la santé** : promouvoir la pratique régulière pour le bien-être physique et mental.

Cette initiative peut concerner :

- Les clubs sportifs reconnus par le Ministère en charge des sports ;
- Les collectivités territoriales (communes, communautés de communes) ;
- Les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS);
- Les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées, MFR).

Cet appel à initiatives récompensera 8 projets maximum parmi les propositions reçues, afin de soutenir le développement d'un sport accessible. Les dotations aux projets lauréats seront comprises entre 1 000€ et 2 000€ maximum par projet soutenu.

Afin d'accompagner la réalisation des projets présentés, une **aide financière** ou un **don de matériel spécifique** sera attribuée aux lauréats, avec une **remise officielle des prix dans le cadre des éclats du sport 2026 organisés par le CDOS 24 prévue le 14 décembre 2026** à Périgueux.

III. Conditions de participation et dépôt de candidature

Cet appel à initiatives s'adresse aux structures citées ci-dessus qui souhaitent développer ou améliorer des actions «Sport & Handicaps» dont le siège social est en Dordogne.

Les structures candidates devront démontrer leur capacité à accueillir ces publics dans de bonnes conditions, notamment à travers l'accessibilité de leurs installations, l'identification d'un référent «Sport & Handicaps», la sensibilisation ou la formation des encadrants, ainsi qu'un budget cohérent et un projet inscrit dans la durée. Celles-ci pourront déposer plusieurs dossiers en fonction de leurs projets.

Le financement du projet doit associer plusieurs contributeurs.

Afin d'évaluer la pertinence des projets et d'en évaluer l'impact sur le territoire, **un dossier de candidature** spécifique à l'appel à initiatives devra être dûment rempli et retourné au CDOS 24, **au plus tard le 31 octobre 2026**, par voie électronique ou postale.

Les résultats officiels seront promulgués **le lundi 30 novembre 2026**. Chaque lauréat sera prévenu par mail.

IV. Critères d'évaluation

Les projets seront examinés par un jury composé de représentants du mouvement sportif, des institutions publiques et du secteur associatif. L'évaluation des projets portera sur l'impact social et inclusif, sa pérennité, la pertinence du projet, la qualité des partenariats locaux, sa cohérence globale et la réponse aux enjeux suscités.

V. Engagements des candidats

Les structures lauréates s'engagent à utiliser les fonds conformément au projet présenté.

Les structures lauréates devront également mentionner le soutien des partenaires et y apposer le bandeau dédié sur les divers éléments de communication.

VI. Coordonnées et ressources

Tous les éléments en lien avec l'appel à initiatives 2026 «**Para'Innov 24**» - **Sport & Handicaps** sont disponibles auprès du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Dordogne.

Adresse : Maison départemental des sports - 46 rue Kléber - 24000 Périgueux

Tél : 05.53.02.07.50

Mail : dordogne@franceolympique.com

Site internet : <https://cdos24.fr/>

Vous pouvez consulter la stratégie nationale **Sport et Handicaps 2025/2030** :

<https://www.sports.gouv.fr/l-etat-devoile-la-strategie-nationale-sport-et-handicap-2030-10064>

Vous devez vous inscrire sur **Handiguide** : <https://www.handiguide.sports.gouv.fr/>

Voici une présentation synthétique de démarche :

- utiliser une **adresse générique**. Toutefois, l'email d'accès au compte (l'adresse mail utilisateur pour se connecter au compte) peut être différent de l'email de contact précisé dans la fiche handiguide qui lui peut-être nominatif.
- ajouter **n°SIRET**
- saisir le **NOM complet de la structure** + (éventuellement) l'acronyme
- décrire **l'activité** : recentrer la saisie de la fiche sur ce qui est directement proposé aux Personnes en Situation de Handicap
- saisir le **type de handicap** . Vigilance si tous les handicaps sont cochés (dont polyhandicaps) cela questionnera le service valideur sur la capacité d'adaptation de l'activité. Bien cocher en fonction du type de handicap accueilli.
- transmettre une **photo parlante de l'activité du club**.